

LE PETIT MANIGUET



JANVIER 2017

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74



MIRABEL'FIG TRAITEUR
Jean-François CUENIN
07.86.43.27.34
mirabelfig@gmail.com
www.mirabelfig.fr



ANGELINA COIFFURE
2 bis rue de Nancy
Malleloy 03.83.49.37.18

MG

energie

M. Bruno Millot
M. Terry Garnier

chauffage
plomberie
sanitaire
énergie renouvelable

6 rue de Nomeny
54610 Manoncourt-sur-Seille

06 98 97 25 54
mg.energie@yahoo.fr

C.J.P.



Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Neuf
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

C.FORT ELEC

Eclairage Public
Electricité



24, Rue du Stade
54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 03 83 35 09 33
Télécopie : 03 83 31 40 31
Portable: 06 89 87 24 94
E-mail : c.fortelec@orange.fr

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Au nom du conseil municipal et en mon nom propre, je vous présente pour 2017 mes vœux les plus sincères, santé, bonheur, sans oublier la réussite dans vos projets personnels et professionnels. N'oublions pas les personnes seules, souffrantes et désœuvrées.

L'année 2016 a été riche en émotion et grâce aux exploits sportifs et artistiques de quelques maniguetts, notre commune s'est distinguée.

Monsieur PARDIEU a pulvérisé le record en Australie pour la 2^{ème} année consécutive de championnat du monde masters route contre la montre

Camille Bouzenade âgée de 15 ans s'est classée championne départementale de karaté elle est ceinture noire 1^{er} dan depuis le mois de juin et aspire à passer au 2^{ème} Dan en 2017.

Monsieur WIESMERKIRCH a reçu le grand prix des poètes lorrains décerné par la Société des poètes et artistes de France

Madame GOLSTEIN, artiste mondialement connue sous le nom de Yveit Brigeot pour ses œuvres en terre glaise de Malleloy et M. GOLSTEIN ont participé bénévolement aux journées du patrimoine organisée par le Bassin de Pompey.

En ce qui concerne les travaux, durant ces deux dernières années nous avons mis en conformité les périmètres de protection des sources

Au bout de plusieurs années d'incertitude, les deux lotissements sont sortis de terre.

L'AFUA a été renommée la résidence des Rousses et accueillera 15 maisons.

Le Rachy a été renommé le domaine du Pré la Saule, il accueillera 46 pavillons. Pour ce lotissement ce fut un dur combat au sein du SIAVM face au refus du Président d'accepter le raccordement à la STEP, celui-ci ne le permettant qu'à partir du 1^{er} Janvier 2018 ce qui n'était pas acceptable pour les pétitionnaires, nous nous sommes donc tournés vers la Commune de Custines qui a accepté de recevoir les eaux usées de ce lotissement. Remerciements à Madame le Maire de Custines et à tout son conseil municipal d'avoir voté ce raccordement, également à la responsable du droit des sols du Bassin de Pompey qui a dépensé beaucoup d'énergie, de patience et de diplomatie avec ce projet.

L'année 2017 va être consacrée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la compétence du droit des sols ayant été reprise par le bassin de Pompey. Les 13 communes du bassin se retrouvent pour finaliser ce PLUI

Un gros travail également sur le document unique, document obligatoire qui consiste à recenser les risques professionnels encourus par les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions et à promouvoir de meilleures méthodes de travail.

La rénovation de la maison de la rue de Custines est en bonne voie, le bureau d'études a été désigné et travaille sur la planification du projet pour sa réhabilitation.

Le chauffage de la salle polyvalente est actuellement en rénovation et sera opérationnel pour le repas des aînés le dimanche 29 Janvier.

Le Bassin de Pompey remercie tous les habitants d'avoir respecté les consignes de tri. Grâce à votre participation, une diminution du taux de la TEOMI sera effectif sur votre avis d'imposition 2017 (taxe d'habitation). Pour que cette diminution perdure, il faut continuer à trier correctement.

L'année 2016 s'est terminée avec le départ en retraite de notre secrétaire Solange Lebel à qui nous souhaitons une bonne retraite, de longues foulées à travers les chemins communaux et de grandes longueurs en piscine sans oublier les voyages et la joie de s'occuper de ses nombreux petits enfants.

Sylvain Joyeux, titulaire d'un master 2 a été recruté le 1^{er} décembre pour succéder à Solange.

Un grand merci aux associations locales et à leurs bénévoles pour leur dévouement tout au long de l'année

Bonne lecture



SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 4
En bref	p. 12
Bonne retraite Mme LEBEL	p. 13
Vie associative	p. 14
Vie scolaire	p. 16
Périscolaire	p. 18
Célébrations eucharistiques	p. 19
Etat civil	p. 20
Démarches administratives	p. 21
Les infos à conserver	p. 22
Renseignements utiles	p. 24

Bulletin Officiel d'information
DIFFUSION GRATUITE
Directeur de la publication :
J. DOUGOUD
Dépôt légal n°1039

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUILLET 2016

11 présents 2 représentés 2 absents

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION du 23 mai 2016 après ajout à la demande de Mme CHONE : le comité des fêtes, faute de locaux pour y accueillir les stands de nourriture et WC, se voit obligé d'organiser la brocante rue de Vénézu.

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Considérant la demande de l'intéressée,
 - Vu l'avis du Comité Technique paritaire du 27/06/2016
- DÉCIDE**
- de supprimer le poste d'adjoint technique d'une durée de 24 heures hebdomadaires ;
- de créer un poste d'adjoint technique de 20H30 à compter du 1^{er} juillet 2016.

PROJET DE RÉNOVATION EN CŒUR DE BOURG – SOLLICITATION DE SOUTIENS FINANCIERS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dans la continuité de la délibération prise le 29 mars 2016, la Commune de Malleloy a initié une démarche de portage immobilier d'une maison en vente située 6-8 rue de Custines, afin de restructurer et de valoriser l'ensemble de ce patrimoine bâti.

Ce projet de rénovation en cœur de bourg, permettrait la création au rez-de-chaussée de locaux accessibles permettant l'accueil de professions paramédicales et leurs stationnements afférents, et de proposer les surfaces de l'étage à la production de plusieurs logements de typologies variées qui seront, en fonction des appels à projets menés, cédés en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) à un bailleur social ou des privés ou conservés en location par la commune.

Les stationnements des logements seront également gérés sur l'emprise du bien

Il s'inscrit ainsi pleinement dans une ambition partagée avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de rénovation des cœurs de bourg, qui a pour objet :

- le développement de l'habitat en densification et au cœur des centralités, en lien notamment avec les enjeux de mobilités et sur des types d'habitat variés permettant la mixité sociale
- le maintien et le développement d'activités,
- la sauvegarde patrimoniale des immeubles et des trames urbaines.

Ainsi, et afin de mener à bien ce projet stratégique, il est nécessaire que la Commune de Malleloy puisse être

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

accompagnée par les différents partenaires institutionnels, et qu'elle puisse solliciter un soutien financier de leur part, sur l'ensemble des thématiques qui seront étudiées et traitées dans cette démarche ambitieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Vu le rapport soumis à son examen, **AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien financier de l'ensemble des partenaires institutionnels qui œuvrent sur les différentes politiques publiques liées au déploiement de ce projet de rénovation urbaine en cœur de bourg.

CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE PLU-I

Madame le Maire rappelle la délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey du 15 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU-I intégrateur, valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Elle présente ensuite le projet de charte de gouvernance définissant les objectifs et enjeux du PLU-I sur les 13 communes.

Il convient désormais de créer dans chaque commune une commission communale PLU-I composée d'élus chargés de l'urbanisme, de l'habitat, des transports, de l'environnement et des paysages, des activités économiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise madame le Maire à signer la charte de gouvernance
- Constitue la commission communale PLU-I comme suit :
 - FOLLEREAU Vincent (toutes commissions)
 - Alain TRÉVIGLIO (urbanisme)
 - Françoise MAURICE (environnement et paysages)
 - Marie-France CHONÉ (Habitat)
 - Frédérique CLAUDON (activités économiques)
 - Étienne GEORGES (transports)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal

- Le rapport annuel 2015 de la société SAUR, délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,
- Le rapport annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et précise que ces documents sont à disposition au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Bassin de Pompey 2015, et signale qu'il peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de Mairie et sur le site de la Communauté de Communes.

En 2015, le Bassin de Pompey a renforcé son action dans de nombreux domaines. **Le déploiement d'un schéma de mutualisation** entre les services des communes et de la Communauté de Communes vient conforter son rôle auprès des habitants.

Cette évolution s'accompagne d'un **transfert de compétences, de moyens humains et matériels, dans le domaine de la voirie et de la police.**

L'intercommunalité se voit également dotée de nouveaux champs d'intervention **en matière d'urbanisme** avec l'engagement dans un PLU-I, un outil qui se veut garant d'un développement territorial harmonieux et cohérent.

De nouveaux champs d'intervention voient le jour :

- **Dans le domaine de la formation et de la restauration scolaire** : 2015 marque le démarrage d'un vaste projet : celui de la cuisine centrale, qui fournira dès 2017, 1 500 repas par jour aux cantines scolaires.
- **Un nouvel engagement dans la politique de la ville** avec la signature du premier contrat de ville territorialisé avec l'État permettant de déployer une démarche partenariale et concertée en direction de quartiers jugés prioritaires et des populations les plus fragiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que la compétence restauration scolaire sera prise par le Bassin de Pompey **à compter du 1^{er} janvier 2017**. Un nouveau règlement sera mis en place dès la rentrée de septembre. Les changements portent notamment sur les conditions d'inscription et d'annulation aux prestations périscolaires. Celles-ci ne seront possibles que jusqu'au jeudi 12 heures précédant la semaine de prestation.

Elle présente ensuite le règlement qui sera joint au dossier d'inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le règlement mis en place à compter du 1^{er} septembre 2016.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative n° 2 sur le budget général comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

- Compte 60632 : - 1 984 €
- Compte 6541 : + 45 €
- Compte 73925 : + 1 939 €

QUESTIONS DIVERSES

ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait un point sur le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère. Elle informe les élus que le Président a convoqué ce jour les membres du SIAVM à une réunion mercredi 6 juillet pour la présentation de l'étude des eaux claires parasites remise le 10 juin.

FORUM SENIORS

Madame MULLER informe les élus qu'elle travaille actuellement en liaison avec les communes de Faulx et Montenois sur l'organisation hebdomadaire de réunions sur la santé à la salle polyvalente de Malleloy à compter du 6 octobre à l'attention des seniors.

Elle participe également à des réunions avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour mettre en place un forum seniors qui se déroulera le 24 novembre en Mairie de Custines.

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016

Présents 11 – Représenté 1 – Absents 2

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Linda DROIT en date du 16 septembre 2016.

LOI NOTRe – MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS

Dans la continuité de la loi « portant Réforme des collectivités territoriales » (RCT) en 2010 et de la loi de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM) en 2014, la loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 vise à fixer des objectifs lisibles à l'horizon 2020-2025 et consacre

notamment un renforcement de l'intercommunalité décliné en trois axes :

- L'évolution des périmètres
- L'impact sur le fonctionnement des communautés
- De nouveaux transferts de compétences

A ce titre, Monsieur le Préfet requiert la mise en conformité de nos statuts avec les articles 64 et 68 de cette loi qui prévoient, dans un premier temps, l'adaptation de la rédaction de nos compétences obligatoires pour les rendre conformes à l'article L.5214.16 du Code général des collectivités territoriales et l'abandon de la notion d'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires.

Dans un second temps, la loi NOTRe prévoit un élargissement de la liste des compétences obligatoires des communautés de communes en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et

prévention des inondations (GEMAPI) pour lesquels une réflexion va être engagée.

Le tableau ci-dessous récapitule les compétences obligatoires ainsi que leur statut :

Compétences	Avant loi NOTRe	Après Loi NOTRe	Dates
Aménagement de l'espace, PLU et document d'urbanisme	Obligatoire		-
Actions de développement économique	Obligatoire	Obligatoire <i>Suppression de la notion d'intérêt communautaire, intégration de la création des zones d'activités</i>	Transfert au 1 ^{er} janvier 2017
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	Facultatif	Obligatoire	
Promotion du tourisme	Facultatif	Obligatoire	
Accueil des gens du voyage	Facultatif	Obligatoire	
Collecte et traitement des déchets	Facultatif	Obligatoire	Transfert au 1 ^{er} janvier 2017
GEMAPI	Facultatif	Optionnelle	Jusqu'au 31 décembre 2017
		Obligatoire	Transfert au 1 ^{er} janvier 2018
Eau	Facultatif	Optionnelle	Jusqu'au 31 décembre 2019
		Obligatoire	Transfert au 1 ^{er} janvier 2020
Assainissement	Facultatif <i>Transférable en tout ou partie</i>	Optionnelle <i>en totalité</i>	Jusqu'au 31 décembre 2019
		Obligatoire <i>en totalité</i>	Transfert au 1 ^{er} janvier 2020

Par ailleurs, il vous est proposé d'intégrer aux statuts la possibilité pour l'Assemblée communautaire d'adhérer aux syndicats mixtes relevant de ses compétences par simple délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey joint en annexe.

PROJET DE RÉNOVATION EN CŒUR DE BOURG – CONVENTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC LA SPL DU BASSIN DE POMPEYAU SENS DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015

Dans la continuité des délibérations prises les 29 mars et 04 juillet 2016, la commune de Malleloy a initié une démarche de portage immobilier d'une maison en vente située 6-8 rue de Custines, afin de restructurer et de valoriser l'ensemble de ce patrimoine bâti.

Il est proposé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement et d'Équipement (SPL) du Bassin de Pompey, dont la commune est actionnaire, la réalisation de cette opération, par convention de marché de travaux, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Cette convention de marché de travaux a pour objet l'acquisition, la conception, la réalisation et la vente, par quelque moyen que ce soit, de l'ouvrage répondant aux exigences fixées par la commune de Malleloy exerçant ainsi une influence déterminante sur sa nature et sa conception.

La SPL s'engage à porter en trésorerie l'ensemble des dépenses inhérentes à la réalisation de l'opération depuis l'acquisition jusqu'à la vente des locaux et des logements selon le bilan prévisionnel établi à 975 000 € HT, ainsi que selon le programme et le calendrier prévisionnel, définis dans la convention ci-jointe.

La rémunération de la SPL est forfaitaire, révisable et établie à 40 000€ HT, telle que définie dans la convention. Conformément à la convention, la commune de Malleloy s'engage à racheter, en fin de convention, les parties

d'immeubles non vendues à leur prix de revient qui comprendrait l'ensemble des coûts supportés par la SPL et en particulier :

- L'acquisition de l'immeuble auprès de l'EPFL,
- Les études,
- Les travaux,
- Les frais de commercialisation,
- La quote-part de ses frais généraux affectés à l'opération,
- Les frais financiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Vu le rapport soumis à son examen,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention valant marché de travaux au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (ci-jointe).

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT LA PRESTATION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION, LA PASSATION ET LE SUIVI D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ AINSI QUE POUR L'ACHAT DU GAZ NATUREL

Depuis le 1er Janvier 2016, l'ensemble des équipements publics dont les besoins annuels excèdent 30MWh ne bénéficient plus du tarif réglementé du gaz. Les collectivités doivent donc impérativement satisfaire leurs besoins en gaz au terme d'une opération de mise en concurrence des acteurs économiques.

Il vous est proposé de constituer un groupement de commande pour les besoins des 13 communes du Bassin de Pompey et de la Communauté de Communes.

Le groupement aura pour double objets :

- la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration, la passation et le suivi d'un marché de fourniture de gaz.
- la passation et la signature d'un accord-cadre de fournitures et d'acheminement de gaz naturel pour les besoins propres de ses membres.

La Communauté de Communes assurerait, en qualité de *coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché d'AMOA*. Chaque membre serait en charge quant à lui de la bonne transmission au prestataire des éléments requis pour le montage de l'appel d'offres de fourniture de gaz décrit ci-après.

Les frais d'ingénierie seraient partagés entre les membres du groupement au prorata de leur consommation annuelle de référence 2015 (CAR). A titre indicatif, les frais d'ingénierie représenteront environ 2 % de la facture gaz

actuellement payée par les communes. Cette dépense sera largement recouverte par les économies attendues sur le coût du Mwh par la mise en œuvre d'une opération de mise en concurrence à l'échelle du Bassin.

La Communauté de Communes assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature de l'accord cadre et des marchés subséquents avec l'aide d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des marchés subséquents pour ce qui le concerne, avec possibilité de recourir à l'assistance technique de cette ingénierie extérieure.

L'accord-cadre lancé par ce groupement aura une durée de 48 mois. Il sera ponctué par deux marchés subséquents d'une durée de 24 mois chacun marquant ainsi la mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre. Un Calendrier prévisionnel est établi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le rapport soumis à son examen

APPROUVE le projet de convention au groupement de commande pour la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration, la passation et le suivi d'un marché de fourniture de gaz ainsi que la prestation d'achat du gaz naturel.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DESIGNE M. Alain TREVIGLIO membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DESIGNE M. Franck MALO, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE FOURRIÈRE ANIMALE

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché, d'une durée d'un an reconductible maximum deux fois par période annuelle, assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi

que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Après un avis soumis à son examen,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DESIGNE M. Alain TREVIGLIO, membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DESIGNE Frédérique CLAUDON, suppléante du membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

**DELIBERATION DES COMMUNES MEMBRES
AUTORISANT L'EPCI COMPETENT EN
MATIERE DE PLU À INSTITUER LA TAXE
D'AMÉNAGEMENT SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE INTERCOMMUNAL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité au service du territoire, dans lequel il a été décidé que la taxe d'aménagement serait répartie à hauteur de 50 % entre les communes et l'intercommunalité compte tenu des compétences respectives sur les réseaux voirie éclairage public et assainissement.

Considérant l'article L. 331-2 alinéa 7 du code de l'urbanisme,

Considérant que la Communauté de Communes dispose des compétences voirie et éclairage public et la commune de la compétence sur les réseaux d'assainissement, il a été estimé à 50% la répartition respective de la taxe entre l'intercommunalité et la commune.

Vu l'article L. 331-2 4° du code de l'urbanisme ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune à compter des encaissements de l'année 2016, à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, dans la limite de 50%.

DONNE SON ACCORD à l'EPCI compétent en matière de PLU pour instituer la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune à compter de 2017.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU BASSIN DE
POMPEY**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2015 du Bassin de Pompey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en prend acte.

**CONTRAT-CADRE D'ACTION SOCIALE
MUTUALISÉE ET MANDAT AU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Madame le Maire expose

- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisé et de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat-cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;

- Vu l'avis du comité technique paritaire du Centre de gestion en date du 27 juin 2016 ;

Décide : La collectivité charge le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste ne soit fermée) : naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite, ... prestations liées au handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques ...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT
D'ATTACHÉ**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie part en retraite le 1^{er} janvier

prochain. Elle informe les membres qu'une procédure de recrutement a été mise en place pour son remplacement. Il convient désormais d'organiser la transmission des dossiers dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** que les 2 secrétaires travailleront ensemble pendant le mois de décembre pour assurer la transition

- **CRÉE** un poste non permanent d'attaché pour la période du 01/12/ au 31/12/2016.

RÉMUNÉRATION DU SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la manière dont a été effectué le recrutement du secrétaire de mairie.

Elle explique que la loi du 26 janvier 1984 prévoit limitativement la possibilité de recours à des agents contractuels et notamment l'article 3-3 3° qui autorise le recrutement d'agent contractuel de droit public pour l'emploi de secrétaire de Mairie dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Elle présente ensuite le CV de la personne retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vu la formation du candidat en Master 2 Gestion des Services Administratifs (GSA) ;
- Vu ses expériences professionnelles en tant que stagiaire au centre de gestion (CDG 54) et à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au service RH ;
- Considérant qu'il prépare le concours d'attaché en novembre 2016 ;

DECIDE de recruter le candidat en qualité d'agent contractuel de droit public sur le poste de secrétaire de Mairie, en tant qu'attaché 2^{ème} échelon à compter du 1^{er} décembre 2016. Il bénéficiera du régime indemnitaire mis en place par délibérations des 6 mars et 22 septembre 2003, ainsi que de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 15 points pour l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie.

La durée hebdomadaire de travail est de **35** heures par semaine.

INDEMNITÉ DE FONCTION DE MAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une loi votée en mars 2015 impose aux élus des communes de moins de 1 000 habitants de toucher l'intégralité de leurs indemnités.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle ne souhaite pas voir augmenter son indemnité et maintient la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les indemnités de fonction des élus comme suit :

- Maire : 16 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, soit 608.23 € brut, le montant maximum étant de 1 178.46 €
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} Adjoint : 5.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, soit 209.08 € brut, le montant maximum étant de 313.62 €.

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.

Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

SUPPRESSION DE L'ASSUJETISSEMENT À LA TVA POUR LES PRODUITS FORESTIERS

La Commune est assujettie à la TVA depuis l'année 2000 sur la vente des produits forestiers, suite à la tempête de décembre 1999. Les ventes ont chuté depuis cette date et les recettes sont très inférieures au seuil de 46 000 € ; la commune a la possibilité de demander la suppression de l'assujettissement à la TVA pour les produits forestiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE la suppression de l'assujettissement à la TVA sur les ventes de produits forestiers à compter du 01/01/2017.

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ FPS TOWERS CONCERNANT L'ANTENNE SITUÉE « AU JACQUES MAILLOT »

Cette convention, conclue pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, fixe les conditions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

En contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement, la société FPS TOWERS versera à la collectivité une redevance annuelle, toutes charges éventuelles comprises de **3 323.46 € net**, montant indexé au 1^{er} janvier de chaque année au taux fixe d'un pour cent et demi à partir de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la société FPS TOWERS ;
- Donne son accord pour l'exécution des travaux nécessaires à l'installation d'un point haut sur l'antenne et toute modification ou évolution ultérieure.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 sur le budget d'eau potable comme suit :

- Dépenses d'investissement :
 - Compte 2762/041 : + 1 032 €
- Recette d'investissement :
 - Compte 2156/041 : + 1 032 €.

APPELLATION DES RUES DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DU PRÉ LA SAULE

Madame le Maire présente le plan du lotissement du domaine du Pré la Saule et informe le Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer des noms aux quatre rues créées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ARRÊTE** les noms des rues comme suit :

- Rue des Coquelicots
- Rue des Tournesols
- Rue des Bleuets
- Rue des Violettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de donner le nom de « Résidence des Rousses » à ce nouveau lotissement. La numérotation se fera selon le plan joint.

QUESTIONS DIVERSES

Logements pour les réfugiés

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Robert CHONE qui souhaite louer ses 2 logements à des réfugiés et demande que la Mairie se renseigne auprès de la Préfecture pour obtenir la marche à suivre.

Travaux au Mille Club

Mesdames Grunhertz et Muller demandent s'il est prévu de rénover le sol du Mille Club. La question est à l'étude.

SÉANCE DU 12 décembre 2016

Conseillers présents ou représentés 12 - Excusé 1 - Absent 1

Madame le Maire ouvre la séance en présentant Sylvain JOYEUX secrétaire de mairie en poste depuis le 1^{er} décembre en remplacement de Solange LEBEL en retraite au 1^{er} janvier 2017.

BASSIN DE POMPEY – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE RELATIVE À LA RESTAURATION COLLECTIVE

Madame le Maire rappelle que la compétence « restauration scolaire » est prise par la communauté de communes du Bassin de Pompey à compter du 1^{er} janvier 2017.

Elle présente ensuite le projet de convention établie par le Bassin de Pompey pour la mise à disposition de service à la restauration collective :

- En période scolaire : du lundi au vendredi, mercredi compris.
- Pendant les petites vacances scolaires : pendant la semaine de fonctionnement du centre de loisirs.

La commune s'engage à mettre à disposition du Bassin de Pompey les services nécessaires à l'exercice de la compétence « restauration collective et service des repas dans les cantines scolaires » qui lui est nouvellement dévolue. Cette convention est prévue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec une revoyure à mi-parcours soit en septembre 2019. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention établie par le Bassin de Pompey ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

DÉSIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS AU SEA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE POMPEY ET DE L'OBRION/MOSELLE)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté en date du 24 octobre, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a autorisé la fusion du SEA du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux Obrion/Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour permettre l'installation du nouveau comité, les communes membres doivent désigner les deux délégués qui vont représenter leur commune au sein du nouveau comité syndical.

Sont candidats pour cette désignation :

M. Alain TREVIGLIO

M. Franck MALO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) **ELIT Alain TREVIGLIO** et **Franck MALO** pour représenter la commune de MALLELOY au sein du SEA.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à compter du 01/01/2017 :

OBJET	TARIFS AU 01/01/2017
Location de la salle polyvalente	
1 – Aux particuliers	
Le Week-end	
- Habitant la Commune	200.00 €
▪ Location de moins de 3 heures	76.00 €
▪ Extérieur à la Commune	600.00 €
La semaine	
▪ En journée	16.00 €/H
▪ La soirée (manifestation extérieure)	
2 – Aux associations	305.00 €
▪ Gratuité 2 fois dans l'année	
Location journalière ensuite	100.00 €
Location de vaisselle	0.65 €/couvert
Location table + 6 chaises non livrées	3.00 €
Forfait pour livraison tables + chaises	15.00 €
Nettoyage de la salle	62.00 €
Tarifs de vaisselle en cas de perte ou de casse	listés en annexe
Location de l'alambic communal	
• Habitants de MALLELOY	25.00 €
- Personnes extérieures	50.00€
Concessions au cimetière communal	
▪ Trentenaire	200.00 €
▪ Cinquantenaire	350.00 €
Columbarium	
▪ 15 ans	250.00 €
▪ 30 ans	500.00 €
Droit de chasse dans la forêt communale du bois de Jehaye	350.00 €
Droit de stationnement sur le domaine public	
▪ Sans électricité	0.80 €/ml
▪ Avec électricité	0.90 €/ml
Droit de place à la fête foraine :	
▪ Manège	60 €
➤ Emplacement >5ml	50 €
➤ Emplacement <5ml	30 €
Menus produits forestiers	12.00 € HT
Publicité dans journal communal pour 1/6 page et 3 parutions dans l'année	60.00 €
Repas des Anciens (pour non ayants droit)	32.00 €
Activités périscolaires	
Restauration scolaire	
▪ QF ≤ 800	4.00 €/repas
• QF ≥ 800	4.50 €/repas
Restauration du mercredi	
- Moins de 6 enfants présents	6.20 €/repas
- Au moins 6 enfants présents	5.00 €/repas
Garderie du soir (la 1 ^{ère} heure est due – ensuite fractionnement par ¼ d'heure)	
QF ≤ 800	1.20 €/H
- QF ≥ 800	1.50 €/H
CLSH à la journée	
QF ≤ 800	11.00 €/journée
▪ QF ≥ 800	13.00 €/journée
NAP (Nouvelles activités périscolaires)	
Par période de 6 semaines (de vacances à vacances)	
▪ 1 ^{er} enfant	25.00 €
• 2 ^{ème} enfant	20.00 €
• 3 ^{ème} enfant	15.00 €
• 4 ^{ème} enfant	10.00 €
Photocopie (noir et blanc)	0.20 €

TRAVAUX SUR LE CHAUFFAGE À LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des suites données aux différentes demandes de subventions pour la réalisation des travaux de rénovation du chauffage à la salle polyvalente.

- Subvention au titre du fonds de soutien à
: 6 736 €

l'investissement public local alloué par la région

- Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales
: 2 387 €

- Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
: en attente

Elle rappelle que suite à la consultation d'entreprises, c'est l'entreprise CM ENERGIES qui est la plus performante. Le montant total de travaux s'élève à 21 598 € HT pour la fourniture et pose d'une chaudière gaz à condensation et 14 radiateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** les travaux d'installation du chauffage central au gaz à la salle polyvalente à l'entreprise CM ENERGIES pour un montant de travaux de 21 598 € HT

- **PREND NOTE** du financement de l'opération qui se décompose comme suit :
 - Subvention de la région : 6 736 €
 - Subvention CAF : 2 387 €
 - Part communale : 12 475 € (à laquelle sera déduite la subvention éventuelle au titre de la DETR de 4 319 €)

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire explique que l'alambic communal a dû être réparé suite à des fuites constatées sous la cuve. Les élus vont se renseigner sur la possibilité d'acquérir un alambic d'occasion pour remplacer l'actuel.

- Frédérique CLAUDON informe le conseil de la création d'un QR code pouvant être apposé sur les courriers ou les supports de communication de la Mairie. Ce QR code, pouvant être lu par un lecteur téléchargeable gratuitement sur smartphone, renverra directement vers le site de la commune.

- Madame le Maire informe le conseil que la cérémonie de départ de Solange LEBEL aura lieu le lundi 9 janvier et que les vœux du maire se tiendront quant à eux le vendredi 13 janvier.

EN BREF

- Affouages : le tirage au sort des lots aura lieu le **lundi 30 janvier à 18 heures en salle annexe de la Mairie**

- Voyage seniors 2017 : trois places sont disponibles pour le séjour à VIC SUR CERE (Cantal) du 10 au 17 juin 2017. Voir renseignements en Mairie.

Grâce aux savants calculs de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) nous savons maintenant que le centre de la Meurthe et Moselle se situe sur le territoire de Malleloy (Longitude 6°09'54" E Latitude 48°47'13")

Bonne Retraite Madame LEBEL !

Le 9 janvier 2017 à 18 h une sympathique cérémonie avait été organisée par la Municipalité en l'honneur de Solange Lebel, secrétaire de mairie qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Dans un discours très élogieux, Madame le Maire a rappelé le parcours de Solange, engagée en 1977 par Monsieur Eugène Bernard. Madame DOUGOUD a énuméré les projets sur lesquels elles avaient travaillé ensemble, la rénovation de l'école maternelle, les travaux de voirie (rues de Custines, rue Vénézu, rue de Nancy), l'urbanisme... les bons moments et les autres... Elle a rappelé ses qualités d'écoute pour la gestion du personnel, tant communal que périscolaire. Elle a souligné le professionnalisme de Solange qui, tout au long de sa carrière a continué à se perfectionner pour acquérir un haut niveau de compétence dont notre commune a bénéficié.



Après les souhaits de bonne retraite les cadeaux et les remerciements, l'assistance a partagé le pot de l'amitié offert par la municipalité



Monsieur Seyer ancien adjoint et Monsieur Bernard ancien maire ont évoqué les années de travail ensemble



Madame Henry, Maire de Custines a offert un pot d'orchidées à Solange

RENTREE A L'ECOLE DE MUSIQUE DE MALLELOY

En septembre, c'était également la rentrée à l'école de musique de Malleloy.

Emmanuelle (piano) et Yvain (6^{ème} année de batterie), 2 élèves, et Faustin, nouveau professeur de guitare classique et électrique se sont prêtés au jeu des questions-réponses.

Qu'est-ce qui vous a motivé pour prendre des cours de musique ?

Yvain : J'avais envie de me défouler en jouant d'un instrument de musique qui me faisait plaisir.

Emmanuelle : C'est mon papa trompettiste qui m'a donné le goût de la musique ; je jouais de la clarinette à l'adolescence. Mais je n'ai pas persévéré comme beaucoup de jeunes à cet âge et, à l'âge adulte, on le regrette. Tout naturellement j'ai ensuite inscrit et accompagné mes enfants aux cours de musique. A partir de là je savais que je reprendrais des cours. Quand mes enfants ont grandi et que j'ai eu à nouveau plus de temps pour moi, je n'ai pas hésité à m'y remettre et j'ai choisi le piano.



Qu'est-ce qui t'as motivé pour donner des cours de musique ?

Faustin : Quand je suis rentré au conservatoire il y a 3 ans, je me destinais à une carrière de professeur. Je trouve cela intéressant d'aider les élèves à mieux jouer.

Que vous apporte la musique ?

Y : Cela m'apporte beaucoup de plaisir et cela me permet de me détendre après une journée de classe

E : Un réel plaisir. J'avoue que c'est plus difficile de progresser au piano à l'âge adulte parce que le cerveau est beaucoup moins malléable. Des notes différentes et un rythme différent pour chaque main, plus la gestion de la pédale devient un vrai défi. Surtout quand on s'entraîne après une journée déjà bien remplie.

Mais quelle fierté quand on y arrive et qu'on produit une mélodie qui vous emporte !

J'ai aussi eu la joie de me produire en audition en duo piano - guitare avec ma fille.

F : La satisfaction de voir les élèves progresser. Etre professeur permet d'avoir un retour sur soi, sur son approche de la musique. Cela fait aussi ressortir les défauts.



Emmanuelle

Connaissez-vous l'école de musique de Malleloy ? Pourquoi l'avoir choisie ?

Y : L'école de musique de Malleloy était la plus proche de chez moi et aussi et surtout parce que Thibaut est un super prof !

E : Au départ parce qu'elle était proche de chez moi et qu'on y enseignait le piano. J'y suis restée parce que je m'y sens bien avec les professeurs que j'ai eus.

F : J'ai connu l'école de musique de Malleloy par l'intermédiaire de Mehdi, l'ancien professeur de musique, et également ancien élève au conservatoire.

Quel style de musique écoutez-vous ?

Y : j'écoute AC/DC et donc du rock avec une préférence pour "Thunderstruck" et "Hells Bells"

E : J'écoute plutôt de la variété en fait mais j'aime assister à des concerts de musique classique dans les églises.

F : J'ai commencé par écouter du blues, puis de la soul rhythm'n'blues, du jazz. En ce moment j'écoute pas mal de noise, du grind, du jazz progressif, du math rock, de la country et de la techno. J'aime écouter Anetha, John Zorn, Hank Williams et Wes Montgomery.



Quel morceau rêveriez-vous de jouer ?

Y : j'aimerais savoir jouer Hells Bells

E : Je rêve de m'installer au piano et de savoir enchaîner des morceaux de tous genres...

Des instruments différents, des motivations différentes, des univers musicaux différents mais une passion commune : la musique qui leur apporte à tous plaisir et satisfaction.

Renseignements sur eclipse54@hotmail.fr

RETROSPECTIVE ETE 2016

ASSOCIATION « Loisirs pour l'Enfance »



C'est plus de 40 enfants qui sont venus se détendre et s'amuser tout le long du mois de juillet, animés par une super équipe d'animation : Anaïs, Néal, Quentin, Ellona, Cléopée, Blandine, Joëlle et Florent.

Le thème de cette année était « Le Village » avec pour but de favoriser un temps libre éducatif, ludique et démocratique pour que les enfants grandissent en étant acteurs de leur temps de loisirs.

Les enfants ont donc pu créer leur propre village, en mettant en place des règles communes, des élections et des activités proposées par une équipe très dynamique et motivée.

Les sorties piscine, sorties Poney en mini bus, la cuisine, une sortie Pépinière pour les petits, veillée, jeux, fabrication du village, baby-foot, ping-pong ballades vélo, ballade autour du centre... Tous les enfants y ont participé suivant leur imagination et leurs envies du moment.

La veillée Pizz'ama a été une grosse réussite avec de magnifiques costumes qui, comme le nom de l'animation l'indique, étaient des... pyjamas !

Le mini-camp au terrain de foot pour les grands a été un succès malgré la première nuit un peu humide. Les enfants ont quand même pu rester trois jours et deux nuits au sec dans les vestiaires du terrain de foot. Il s'est conclu avec une après-midi « ride-archerie » (sorte de biathlon VTT/tir à l'arc) encadrée par Jean Michel, un animateur sportif venu spécialement pour l'occasion.

La sortie à la base nautique de Messein où les grands se sont confrontés les uns aux autres dans une chasse au trésor en pédalo le matin et goûté aux joies de l'optimiste l'après-midi. Quant aux petits, ils ont pu s'initier à la pêche.

La soirée spectacle retraçant la création du village ainsi que le mois venant de s'écouler a conclu le mois de juillet grâce aux douceurs préparées par les parents.

Une veillée au terrain de foot avec comme thème « contes autour du feu », parce que le feu attise l'imaginaire et qu'il est propice à l'évasion de l'esprit a conclu la semaine du mois d'août.

Le centre s'est terminé avec un pique-nique à la Pépinière suivi d'une séance de cinéma adaptée à l'âge des enfants, avec Le BGG pour les grands et Comme des Bêtes pour les petits.

Au centre de loisirs, l'animation était très animée.

Florent THIERY(directeur adjoint)

L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le personnel de ménage, grand merci aux associations du FJEP de Malleloy et surtout le club de foot qui nous permettent de réaliser certaines activités au grand plaisir de nos enfants. Merci aux parents de nous confier ce que vous avez de plus Cher.

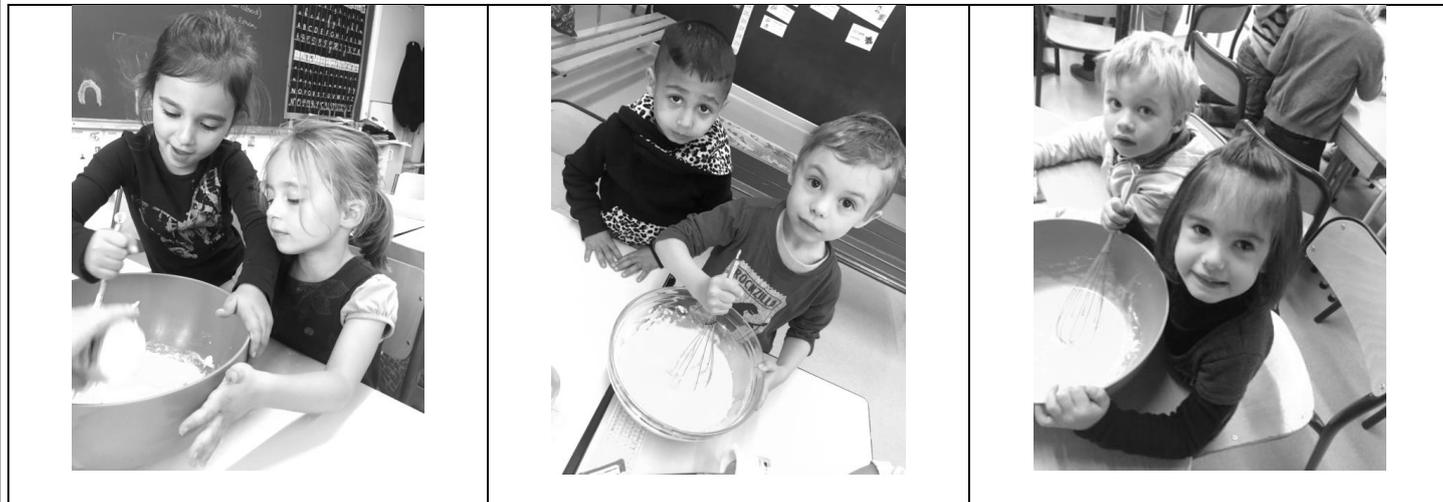
Joëlle BAUQUEL(directrice)



ECOLE

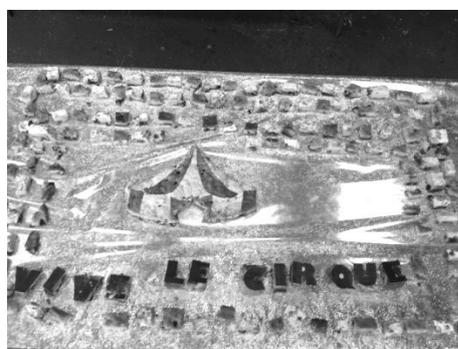
ATELIERS « CUISINE »

Vendredi 7 octobre, pour la fête du goût, nous avons préparé
des petites pizzas et des gâteaux au chocolat.



ATELIERS « DEGUSTATION »

Est enfin venue l'heure de la dégustation ! Nous avons pu découvrir la soupe des Petits, la compote des CP, les tartelettes des CE1/CE2 et les brownies des CM1/CM2. MIAM !!!



AU CIRQUE...

Vendredi 14 octobre, nous nous sommes rendus au cirque à Nancy pour y admirer les artistes du cirque Arlette Grüss. De quoi nous laisser bouches bées ...



Le dompteur et ses lions



Incontournables éléphants



Mathieu, Fleur, Lilou... captivés par le spectacle !

La classe de MS-GS

ETRE UN BON PIETON ...



Mardi 8 novembre, Thiery, policier municipal est venu nous rendre visite. Nous avons appris à nous comporter en bons piétons : où et comment se déplacer sur le trottoir, à quoi et à qui faire attention, ... Nous avons ensuite fait des petits exercices pour voir si nous avons bien compris.

Cette visite sera suivie de deux autres, un peu plus tard dans l'année.

La classe de MS-GS

SAINT NICOLAS A L'ECOLE



Vendredi 9 décembre, Saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants et les a félicités pour leurs chants et dessins. Pour les remercier, il a offert un chocolat à chacun.

Un grand merci au Saint Nicolas.



PERISCOLAIRE

L'EQUIPE PERISCOLAIRE

Dominique, Laura, Rita et Mélanie, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Depuis la rentrée de janvier 2017, les parents inscrivent leurs enfants aux activités périscolaires sur le portail familles. Pour y accéder, vous devez tout d'abord remplir les documents de pré-inscription auprès de Mélanie qui devra ensuite créer votre famille sur le portail. Par la suite le Bassin de Pompey vous enverra vos identifiant et mot de passe pour pouvoir accéder à votre compte. Enfin, vous pourrez alors inscrire directement votre enfant en cantine, garderie et NAP.

Le délai est le suivant : s'inscrire jusqu'au jeudi 12 h pour la semaine suivante.

En ce qui concerne les petites vacances scolaires, les inscriptions se feront toujours par papier auprès de Mélanie.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter en mairie.

La Directrice



Sylvie et Gérard THIERY et leur équipe sont heureux de vous accueillir du jeudi au mardi de 06h00 à 19h30, le dimanche de 06h00 à 13h00 FERMETURE le Mercredi.

BOULANGERIE
Sylvie et Gérard
3 rue du Général
Leclerc
54670 CUSTINES
03.83.49.34.12

PMU Bar - Tabac FDJ

Le MANICAI

1, place du 11 septembre 1944
54670 Malleloy
Tél/fax 03 83 49 03 29

COFFRE Keno EURO FOOT PARIONS MATCHES

Carrefour
contact



HORAIRES

Lundi au Samedi de 8h à 20h
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES

Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44

CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Janvier 2017

Dimanche 29 lieu à définir

Février 2017

Dimanche 5 à 9 h 30 Malleloy

Dimanche 12 à 9 h 30 Custines

Dimanche 19 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames

Dimanche 26 à 9 h 30 Malleloy

Mars 2017

Dimanche 5 à 9 h 30 Custines

Dimanche 12 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames

Dimanche 19 à 9 h 30 Malleloy

Dimanche 26 à 9 h 30 Custines

Avril 2017

Dimanche 2 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames - CCFD

Lundi 3 à 19h à Pompey - Célébration pénitentielle

Dimanche 9 à 9 h 30 Custines - Rameaux

Jeudi 13 à 18h à Custines - Jeudi Saint

Vendredi 14 à 15h - chemin de croix dans chaque église
20h - célébration à Custines

Samedi 15 à 20h à Custines - Vigile Pascale

Dimanche 16 à 9 h 30 Custines - Pâques

Dimanche 23 à 9 h 30 Malleloy

Dimanche 30 - Lieu à définir

Mai 2017

Dimanche 7 à 9 h 30 Malleloy

Dimanche 14 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames

Dimanche 21 à 9 h 30 Custines - Temps fort KT

Jeudi 25 à Malleloy - Ascension

Dimanche 28 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames

Juin 2017

Dimanche 4 à 9 h 30 Custines - Pentecôte

Dimanche 11 à 9 h 30 Bouxières-aux-Dames

Dimanche 18 à 9 h 30 Custines

Dimanche 25 à 9 h 30 Malleloy

Site de la paroisse :

www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

ETAT CIVIL



Naissances :

Benjamin-Samyr MARIN	né le 25/10/2016 à NANCY
Ernest Gilles LAMY	Né le 08/11/2016 à NANCY
Alice Isabelle Sylvie TISSIER	Née le 10/11/2016 à TOUL
Cherine Isabelle Nadia ROMANN	Née le 30/11/2016 à NANCY
Cherazade Isabelle Fatia ROMANN	Née le 30/11/2016 à NANCY
Gabriel COUTARD	Né le 14/12/2016 à NANCY
Philéas Jean SALEUR	Né le 31/12/2016 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Mariage :

Nicolas MANEL et Cindy TEILLET	le 06/08/2016 à MALLELOY
--------------------------------	--------------------------

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Décès :

Raymond PERSEM	le 01/01/2017 à NANCY
Lucien GODEFROY	le 08/01/2017 à LOUDEAC
Marie DIDIER Veuve VERDUSEN	le 12/01/2017 à POMPEY

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RETABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- votre ancienne carte d'identité ou sa déclaration de perte,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : mon.service-public.fr

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

ELECTIONS

Elections présidentielles :

Le 1^{er} tour aura lieu le 23 avril 2017 et le 2^{ème} tour le 7 mai 2017.

Elections législatives :

Le 1^{er} tour aura lieu le 11 juin 2017 et le 2^{ème} tour le 18 juin 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

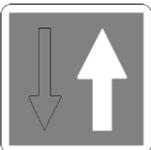
Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires. En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT NOUVELLE TARIFICATION

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135 €.

AVIS AUX DETENEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

EGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts. Les contrevenants seront verbalisés.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Depuis le 1^{er} avril vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri. Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

Verre : une benne se situe à côté du terrain de foot et une autre à côté de l'école.

Vêtements : une benne à côté de l'école.

Bouchons de liège : un bac se situe à côté de l'école.

Piles usagées : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

Vignettes de déchetterie : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au

Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

Déchets biodégradables :

(déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) en période hivernale, la collecte se fait les **mardis en semaine impaires**. Les bacs sont à sortir **la veille c'est-à-dire le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

ATTENTION NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES

Mardi : poubelle verte et sac de tri recyclable.

Samedi : poubelle bleue d'ordures ménagères.
(Sortir les bac la veille au soir)

LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le

Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique :
03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;
Mercredi de 9h à 12h.

L'EST REPUBLICAIN

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur

www.estrepublicain.fr cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

BALAYAGE DES RUES

La société Vialysse balayera les rues du village aux dates suivantes : mardi 14 février ; mardi 11 avril ; mardi 13 juin ; mardi 5 septembre ; mardi 7 et 28 novembre 2017.

RENCONTRES INTERCOMMUNALES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Les Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi auront lieu le **jeudi 11 mai 2017 dans la Salle Bianchi à Liverdun**.

SITE INTERNET

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19 h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

Fermeture à 18h

du 15/11 au 15/03

POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
 - Route de Faulx,
 - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougénot – RD907

Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10 de 8h à 16h

GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE

Lundi 9h30-12h/14h-16h30

Mardi, mercredi, vendredi

8h30-12h/14h-16h30

Jeudi 8h30-12h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 **Custines**

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 **Malleloy**

☎ 03.83.24.27.13

PHARMACIES CUSTINES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

Pharmacie de Garde 3237

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

Service de garde Médical

08.20.33.20.20